

DEC141223DAJ

Décision portant nomination de Mme Séverine Gendreau aux fonctions de responsable par intérim du pôle pilotage de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100178DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Madame Séverine Gendreau, assistante ingénieure, est nommée responsable par intérim du pôle pilotage de la MPR, à compter du 1^{er} février 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 avril 2014

Alain Fuchs

DEC141054INSB (Annule et remplace la DEC133381INSB)

Décision portant nomination de M. ENSLEN Hervé aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. ENSLEN Hervé, Directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi de la section 22, Biologie Cellulaire, Biologie du Développement, Evolution-Développement, Reproduction.

Pour l'exercice de cette mission, M. ENSLEN Hervé demeure affecté à l'Institut Cochin (UMR8104) situé à Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 M. ENSLEN Hervé percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange (DR16).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 2 AVR. 2014


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90